

St Mart'Infos

B
I
E
N
V
E
N
U
E



BONNE ET HEUREUSE

ANNEE 2018



A G FLEURISSEMENT

DIMANCHE 21 JANV 10^{H00}

Semestriel n°20
Janvier 2018



Edito du Maire

Il y a un an, nous évoquions l'adhésion de notre commune à la CA3B. Une année s'est écoulée ; cette grande communauté d'agglomération représentant 130 000 habitants se met peu à peu en ordre de marche.

L'année 2017 a vu la fin des travaux de réhabilitation de la salle de motricité et garderie ainsi que les sanitaires attenants.

L'étude d'urbanisme du centre-village tarde à se terminer, du fait des difficultés rencontrées par la collectivité à acquérir le foncier nécessaire à la clôture de l'étude. Le PLU, sera révisé avant d'intégrer, entre autre, l'étude d'aménagement ainsi que la reprise de certains articles du règlement.

Le rapport de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat laisse apparaître une baisse de la consommation en eau et en éclairage public. L'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h, permettra, espérons-le, d'effectuer des économies d'énergie.

La suppression progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires, impliquant le changement des pratiques de désherbage, vise à la protection de l'environnement.

Le cimetière a subi quelques transformations suite à la reprise des concessions abandonnées. L'entreprise Buisson de Montrevel a procédé aux travaux de terrassement afin que les surfaces concernées puissent être restituées à la commune.

Le 30 juillet dernier, suite à un violent orage de grêle, de nombreuses installations communales, particulières et agricoles ont subi des dégâts importants.

La SPA qui accueillait jusqu'à fin 2017 les animaux errants sur la commune fermera définitivement ses portes le 30 juin 2018.

Des travaux d'aménagement du secrétariat de mairie ont été réalisés avec l'installation d'un nouveau bureau répondant aux normes d'accessibilité.

Des aménagements à la lagune sont envisagés : remplacement de la clôture, installation d'un nouveau portail, création d'un accès au premier bassin.

La création d'un cheminement piéton dans le quartier de la Chapelle, est programmée visant à assurer la sécurité des piétons dans ce secteur.

De nombreuses incivilités ont été remarquées au City-Stade, à l'aire de loisirs, au monument aux morts. Chaque fois, une plainte a été déposée en gendarmerie.

Suite au décret du 27 juin 2017, rendant possible après dérogation le retour de la semaine à 4 jours d'école et avec l'accord du rectorat, l'école repassera à 4 jours à la rentrée 2018/2019.

Je vous souhaite, à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles et vos proches, une bonne et heureuse année 2018, année de joie, de santé et de réussite dans les projets qui vous tiennent à cœur.

Le Maire, Jean-Luc JACQUET

Cérémonie des vœux à la population

Le samedi 6 janvier dernier, avait lieu la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité, en présence de Jean-Pierre ROCHE, représentant de CA3B. Dans son élocution, Jean-Luc JACQUET a évoqué les travaux réalisés sur la commune en 2017, les dégâts provoqués par la grêle et les récentes incivilités (voir article plus loin). Il a également annoncé le retour l'an prochain à la semaine de quatre jours pour les enfants scolarisés à St Martin, la décision ayant été prise après sondage auprès des parents d'élèves.



Jean-Pierre ROCHE a ensuite profité de ce moment d'échange pour évoquer cette première année dans la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse et rassurer ceux qui pourraient avoir des craintes du fait de la taille de ce grand territoire. Les travaux envisagés préalablement à la fusion des intercommunalités seront réalisés comme prévu (réfection gymnase, voie verte...).



Cette cérémonie a également permis de récompenser Alain ARNAUD pour ses 20 années d'engagement en tant que sapeur pompier bénévole. Un autre pompier Alain CHAMONAL, retraité depuis peu mais excusé pour cette manifestation, était également récipiendaire de la médaille d'or pour ses 30 ans d'engagement.

A signaler que deux pompiers ont récemment intégré le CPNI : Jean-Baptiste DEBOST et Julien DEPRET si bien que le corps des sapeurs pompiers de St Martin est maintenant composé de 14 membres.

Si vous êtes intéressé par la fonction de sapeur pompier, n'hésitez pas à prendre contact avec Matthieu REVOL, Chef de corps du CPNI de St Martin ou à la mairie.

Avant/après...



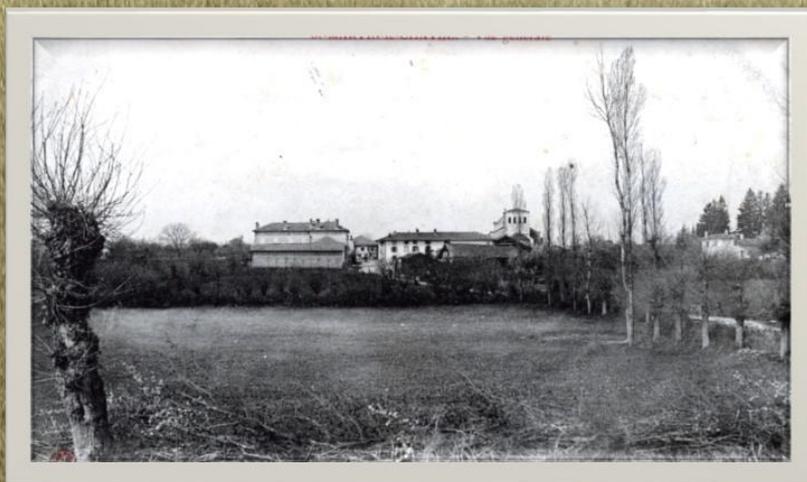
1943



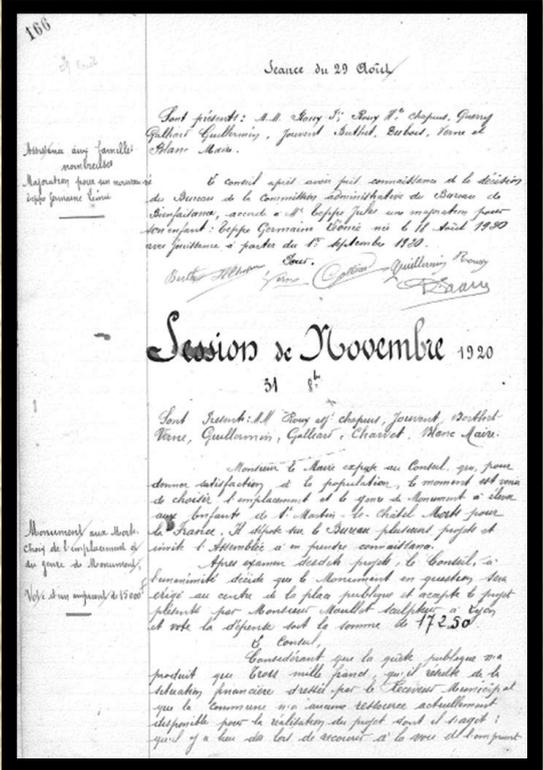
Photo non datée



1928

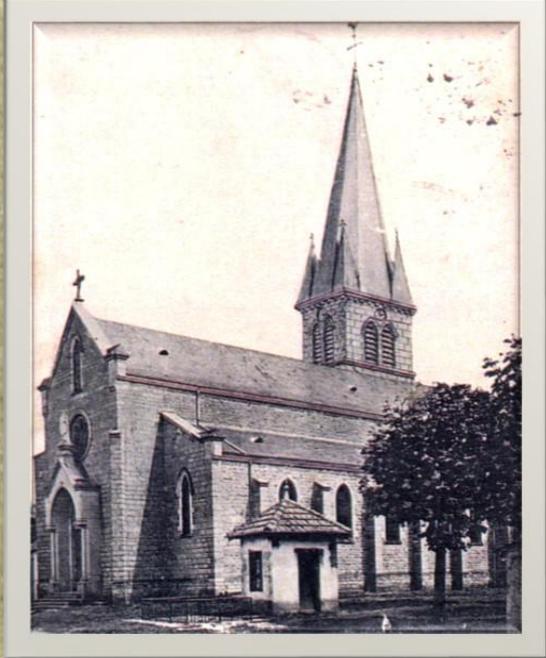


1953



Le conseil municipal décida en novembre 1920 de se doter d'un monument aux morts pour un montant de 17 250 francs. La quête publique n'ayant ramené que 3 000 francs, et la commune n'ayant que de faibles ressources, il fut décidé de recourir à l'emprunt pour un montant de 15 000 francs. L'inauguration eut lieu en 1921.

L'église a été construite au moyen-âge (XI-XIIIème siècle). Elle a été remaniée et restaurée plusieurs fois (photo ci-dessous). Le clocher fut rasé en 1793 et remis en état en 1803, sans retrouver sa forme initiale.



Pendant la guerre de 1939-1945, les cloches de l'église furent cachées avec les cloches de l'église de Polliat dans les marais de Vial à Polliat. A la libération, après les avoir remontées, on s'aperçut un peu tard qu'il y avait eu une inversion et que la petite cloche de Polliat avait été mise dans l'église de St Martin.

Une habitante, Mme CHANEL, fit don de sa ferme située à Servignat à la commune de St Martin pour refaire le clocher sur le modèle des autres clochers des environs. Ceci fût refusé par les Beaux-Arts et par l'évêché. Finalement, les Beaux-Arts acceptèrent en 1949 de rehausser le clocher sur le modèle de l'existant, en récupérant les mêmes bois et les mêmes tuiles, les travaux étant réalisés par l'entreprise Barberot.



Décembre à l'école

*Les
Glorieuses
de Bresse*



Cantine de Saint-Martin-le-Châtel

Mardi 12 décembre 2017



Olga, assistée d'Annick et de Sandrine, n'est jamais à court d'idée pour animer les repas à la cantine. Le 12 décembre dernier, les enfants purent, comme les invités aux Glorieuses de Bresse à Montrevel, déguster un délicieux pot au feu et la traditionnelle tarte bressane.

Puis ce fut le repas de Noël, le jeudi 21 décembre auquel participèrent 71 enfants sur les 76 enfants inscrits à l'école. Le menu avait au préalable été choisi par les CM2.

Vu le nombre élevé d'enfants, trois bénévoles du Sou des Ecoles, s'étaient proposées pour assister Olga, Annick et Sandrine.

Olga réfléchit déjà à d'autres thèmes d'ici la fin de l'année.



Ce fut ensuite le moment de la visite du Père Noël dans chaque classe avec distribution de jeux et de livres pour le bonheur de chaque enfant.



Episode grêle

Le 30 juillet comme beaucoup d'habitants de St Martin et de ses alentours, la commune a été surprise par une tempête de grêle. La rapidité et la violence des dégâts nous laissent un souvenir amer (toit de la garderie, velux de la salle des fêtes et de l'église, volets de la cantine, de la garderie et de l'école primaire, vitraux de l'église, toit du hangar communal, divers lampadaires...).



Halte aux incivilités



Nous déplorons comme beaucoup de communes l'incivilité et la dégradation des biens publics. Face à ces actes, nous sommes malheureusement impuissants, sauf avec la participation de vous, habitants de notre commune. Aidez-nous à agir en veillant au comportement de chacun, pour que notre village reste un lieu où il fait bon vivre.



St Martin en fête : les coulisses

La fête du village, anciennement appelée « vogue » ne se limite pas à deux jours pour les membres du Comité des Fêtes. En effet, dès le mois de février, ceux-ci se réunissent pour la bonne organisation de ce week-end festif. Ils sont également aidés par de très nombreux bénévoles pour les installations, la sécurisation des routes pour les courses pédestres, ainsi que pour la préparation et le service du repas du dimanche midi. Voici chronologiquement les nombreuses étapes nécessaires à la réussite de cette manifestation.

Jeudi soir : installation de la partie « cuisine grenouilles » à l'arrière de la salle du club des jeunes.



Vendredi après-midi : montage du chapiteau principal loué depuis quelques années au comité d'animation d'Attignat, nécessitant la présence d'une dizaine de personnes.

Réception de la vaisselle louée

Samedi matin :

Montage du chapiteau devant la salle des fêtes installation de la buvette, des tables et chaises, des praticables destinés à accueillir le groupe de musique

Préparation des ingrédients en vue du repas grenouilles (salade, tomate, œufs, persillade).



Dans la nuit de samedi à dimanche, après le concert : nettoyage et remise en ordre avant l'installation des tables pour le repas grenouilles.

Samedi après-midi :

Préparation des espaces ravitaillement pour les courses pédestres.

Installation de la partie « restauration rapide »

Dimanche matin : mise en place des tables et chaises dans la salle des fêtes et sous le chapiteau puis dressage des tables.

Dimanche après le repas : rangement et nettoyage de la salle des fêtes

Lundi : rangement, ramassage des déchets autour de la salle des fêtes, démontage des différents chapiteaux.



St Martin en fête : les courses pédestres



Installation des structures pour les courses pédestres et la St Mart' infernale



Les chronométreurs
Les inscriptions



Le ravitaillement (en attendant les coureurs...)



Nouvelles modalités d'accès à la plage de la base de loisirs de la Plaine Tonique



Jusqu'à présent, et durant la période d'ouverture payante, l'accès à la plage de la base de Loisirs de la Plaine Tonique était gratuit pour chaque habitant du territoire de l'ex-communauté de communes de Montrevel-en-Bresse en possession de la carte « Base de plein air de la Plaine Tonique ».

A compter du 1^{er} janvier 2018, durant la période payante, deux cas de figure se présentent :

- Pour les habitants de la communauté d'agglomération qui sont détenteurs de la carte « Base de plein air La Plaine Tonique », celle-ci reste valable jusqu'en 2020. Les vignettes seront à récupérer en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.
- Pour les habitants de la communauté d'agglomération qui ne sont pas détenteurs de la carte, ils pourront s'en procurer une, auprès des mairies de l'ex-communauté de communes de Montrevel-en-Bresse, au prix de 5 euros TTC par personne. La carte sera valable de 2018 à 2020 et sera obligatoire à partir de l'âge de 2 ans révolus.

Saisonniers : dernière session de recrutement

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse lance une deuxième et dernière session de recrutement de saisonniers. 125 postes sont à pourvoir parmi lesquels des surveillants aquatiques *, des agents d'entretien, d'accueil, des animateurs et des agents techniques. Ils seront principalement affectés à Carré d'Eau, La Plaine Tonique, au centre de loisirs et club ados à Montrevel, aux centres techniques de Bourg-en-Bresse et Montrevel. Suivant les postes, les contrats peuvent durer jusqu'à quatre mois sur la période de mai à octobre.

Les candidats intéressés sont invités à remplir le dossier de candidature disponible à l'accueil au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les pôles territoriaux à Ceyzériat, Montrevel-en-Bresse et Val-Revermont. Toutes les pièces sont également téléchargeables sur www.cc-montrevelenbresse.fr et www.bourgenbresse-agglomeration.fr. Date limite de candidature : 16 février 2018.

Pour mémoire, 37 postes à pourvoir à La Plaine Tonique ont été ouverts pour la première session. Les candidatures sont possibles jusqu'au 13 janvier 2018.

* : pour les surveillants aquatiques, la procédure de recrutement est mutualisée avec la Ville de Bourg-en-Bresse qui recherche ces profils pour Bouvent.

Recensement citoyen

Vous venez d'avoir 16 ans, n'oubliez pas de vous faire recenser en mairie !

Cette démarche permet à l'état de vous convoquer à la journée défense et citoyenneté. Elle permet également votre inscription d'office sur les listes électorales à vos 18 ans.

L'attestation de recensement est nécessaire jusqu'à 25 ans pour passer les concours et examens d'état (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, etc...)

Pour accomplir cette démarche, présentez-vous en mairie avec votre carte d'identité et le livret de famille. Si vous avez moins de 18 ans et que vous êtes dans l'impossibilité de venir en mairie, votre représentant légal (père, mère ou tuteur) peut le faire pour vous.



Le 09 août, le tour de l'Ain cycliste est passé par notre village.

Simon, Lina, Emilien, Dylan, Elisabeth, Caroline, Maryline, Pascal et Matthieu ont représenté l'Amicale des donneurs de sang de Saint Martin le Châtel.

Quelques heures auparavant, nous avons installé la banderole, et des ballons rouge et blanc aux couleurs du don du sang.

Nous avons improvisé un pique-nique et avons regardé passer la caravane. Des membres de l'Union Départementale de l'Ain qui se trouvaient dans un véhicule prêté par l'E.F.S. ont ainsi vu notre geste, avant le passage des coureurs.

Ce fût l'occasion de passer une bonne journée, de mettre en avant l'amicale de la commune et de renforcer encore une fois l'importance du don de sang.

Maryline DRESIN

Bienvenue à ...



- ◆ Joyce, Marie JOUVENT, née le 7 janvier 2017, fille de Julien JOUVENT et Marie-Sophie GENTY
- ◆ Elsa, Michèle, Joséphine DI BENEDETTO, née le 1er avril 2017, fille de Jean-Luc DI BENEDETTO et de Céline LECUELLE
- ◆ Loïs BLANC, né le 27 février 2017, fils de Lucas BLANC et de Anaïs DEMEULE
- ◆ Louise MARTIN, née le 15 avril 2017, fille de Laurent MARTIN et de Charlotte LOUVET
- ◆ Tony, Ghislain ANGLICUS, né le 12 mai 2017, fils d'Olivier ANGLICUS et de Halima GUENDOZ
- ◆ Léa MURIGNEUX, née le 7 juin 2017, fille de Pierre MURIGNIEUX et de Cécile GIRARD
- ◆ Aël PUGET, né le 8 juillet 2017, fils d'Alexandre PUGET et de Clotilde OUTRE
- ◆ Lény, Henri FOLGOAT, né le 8 septembre 2017, fils de Bruno FOLGOAT et de Tatiana ROBERT
- ◆ Jules, Anicet BECHET, né le 17 septembre 2017, fils de Grégory BECHET et de Angélique COMTET
- ◆ Lana, Nub VANG, née le 13 décembre 2017, fille de Maxime VANG et de Cassandra GRAPPIN

Tous nos vœux à ...



Eléonore JACQUET et Jean-Michel MIMIETTE
Mariés le 6 mai 2017



Lucie SEPTIER et Angélique TREMOY
Mariées le 29 juillet 2017



Julie MARTIN et Damien VEUILLET
Mariés le 4 novembre 2017

Ils nous ont quittés...



- ◆ Gabriel GUERRY, décédé le 10 avril 2017 à l'âge de 85 ans
- ◆ Colette BAPTISTE née BESSARD, décédée le 25 mai 2017 à l'âge de 81 ans
- ◆ Paul DEBOURG, décédé le 3 juin 2017 à l'âge de 88 ans
- ◆ Paulette LORENZINI née BOURRAT, décédée le 11 septembre 2017 à l'âge de 82 ans

A vos agendas...

JANVIER	Vendredi	5	Assemblée Générale du Western Horseman Team 01
	Samedi	6	Vœux de la municipalité (11h)
	Samedi	20	Bal Country du Western Horseman Team 01
	Dimanche	21	Assemblée Générale du Fleurissement
	Dimanche	28	Quine-loto du Sou des Ecoles
FEVRIER	Jeudi	1er	Don du sang (16h-19h)
	Samedi	03	Concours de coinche des Donneurs de sang
	Dimanche	04	Assemblée Générale des Sapeurs Pompiers
	Vendredi	09	Assemblée Générale du Comité des Fêtes
	Vendredi	09	Concours de belote des Retraités en matinée (à la vache)
	Dimanche	18	Repas des Chasseurs à Curtafond
	Vendredi	23	Assemblée Générale des Donneurs de sang
MARS	Samedi	03	Banquet des conscrits
	Vendredi	09	Assemblée Générale des Amis du Livre
	Samedi	10	Banquet des classes
	Dimanche	11	Matefaims des classes
	Samedi	17	Vente de tartes du Sou des Ecoles - carnaval
	Samedi	17	Matefaims des conscrits
	Samedi	17	Concours de coinche du Fleurissement en matinée
	Dimanche	25	Repas sanglier des Chasseurs
AVRIL	Dimanche	29	Farfouille des Carpistes de l'Espoir
MAI	Jeudi	10	Tournoi inter-villages/quartiers/associations à CURTAFOND
	Jeudi	24	Collecte de sang (16h-19h)
	Samedi	26	Boom des enfants du Sou des Ecoles
	Dimanche	27	Show Practice Western Horseman Team 01 à Malafretaz
JUIN	Samedi	02	Fête du Club des Jeunes
	Dimanche	10	Journée poulets de Bresse Sapeurs Pompiers
	Dimanche	17	Assemblée Générale du Football club au stade de CURTAFOND
	Samedi	23	Fête du club des jeunes avec repas
	Samedi	30	Journée retrouvailles du Football Club à CURTAFOND



Les classes en « 3 » et « 8 » se retrouveront à l'occasion du banquet du samedi 10 mars 2018 pour une journée conviviale.

Les 20 ans, organisateurs de cette manifestation, ont envoyé les invitations aux classards.

Toutefois si vous êtes concernés et que vous avez été oubliés, vous pouvez vous manifester auprès de Clément VERNOUX au 04.74.30.89.64.

Les 20 ans vous attendent tous le dimanche 11 mars à partir de 17h pour les matefaims.